



Couloir humanitaire

Les 3 bases d'un projet
d'accueil

Service des solidarités du
Vicariat du Brabant wallon

Solidariés
BW

solidarites@bwcathe.be
010/ 235 262

Logement :

- Plusieurs formules sont possibles :
 - a. Un propriétaire sensibilisé au projet se propose ou est sollicité pour mettre à disposition un logement (à titre gracieux ou pour un loyer modeste).
 - b. L'UP / paroisse, par le biais de son AOP, prend un contrat de location auprès d'un propriétaire privé, et assume les frais de loyer (voir ci-dessous le point Finances*)
Au terme de la procédure d'asile (une fois le statut de réfugié obtenu, donnant accès au revenu d'intégration), l'AOP peut établir un contrat de sous-location avec la personne réfugiée.
- Quel type de logement : A ce stade, les besoins portent surtout sur des logements de petite taille (studio ou appartement pour 1 personne)
- Pour combien de temps ? Période conseillée d'1 an

Equipe d'accueil :

- *Ses missions* : Accueillir à l'arrivée à l'aéroport – aider à l'installation dans le logement – accompagner pour les démarches de régularisation (Office des Etrangers, administration communale, ...) – renseigner sur les infrastructures et services – Favoriser l'apprentissage de la langue et la connaissance de la culture belge
- *Composition* : 7-8 membres ou plus en fonction de la disponibilité des personnes, issues de l'UP/paroisse initiatrice, mais plus largement aussi.

Finances : *Les frais de la personne accueillie sont à charge de l'équipe d'accueil le temps de la durée de la procédure d'asile (6 mois environ).*

- Pour chaque personne réfugiée accueillie, un montant de 3700€ est alloué par le diocèse grâce à la collecte de Noël 2017 (via le service des Solidarités du Vicariat)
 - * Cette somme peut ainsi couvrir les quelques mois de loyer durant le temps de la procédure.
- L'UP/paroisse organise une collecte dédiée à ce projet d'accueil. Elle fait appel à la solidarité des UP/paroisses voisines.
- Un appel aux dons plus large est lancé.
 - ☞ Pour faire bénéficier les donateurs de la déductibilité fiscale, possibilité de passer par un versement des dons chez Caritas Secours (à voir avec le Service des Solidarités).

La mise sur pied d'un projet d'accueil n'est pas la seule responsabilité de l'UP/paroisse qui s'y engage. C'est avec l'aide de Caritas International, le soutien du Service des Solidarités et les bonnes pratiques des autres équipes que tout projet d'accueil devient une réalité, au bénéfice des familles réfugiées et de la communauté tout entière.

Caritas International a réalisé 5 fiches techniques à destination des équipes d'accueil. Elles répondent à de nombreuses questions sur les thèmes du logement (contrat ou pas, assurances, domiciliation, les charges etc.) – volontariat – étapes dès l'arrivée (démarches administratives, soutien médical, etc) – étapes après la reconnaissance – collaboration avec le CPAS.

☞ *Fiches disponibles auprès du Service des Solidarités*